

plus autant besoin d'encouragement. Les concurrents sont suffisamment intéressés à soutenir la réputation de ce qu'ils ont à faire connaître. Le diplôme suffit alors à en démontrer la supériorité. Le nombre de points accordés en fait foi.

## INSTRUCTIONS AUX JUGES

### DANS LES CONCOURS ET LES EXPOSITIONS

Pour que la décision des juges soit une leçon efficace pour les concurrents et pour le public, il faut que leur jugement soit motivé, et non être une appréciation à vue d'œil seulement.

Le concurrent qui connaît les points faibles de son exhibit pourra dans la suite travailler, si faire se peut, à y remédier.

Des échelles de points pour les concours et pour les expositions sont le moyen le plus sûr pour les juges de rendre justice, et pour les concurrents d'obtenir justice.

Le secrétaire de chaque concours devrait être tenu de donner à chaque concurrent les points détaillés accordés à tous les concurrents dans une même classe.

Le public devrait aussi avoir droit à une copie détaillée des décisions des juges moyennant paiement au secrétaire.

De cette manière, les concours et les expositions seraient un enseignement pratique.

Les cartes de prix attachées aux exhibits devraient aussi faire connaître le nombre de points accordés, de sorte qu'un premier prix pour un exhibit n'ayant